



**CREATION DE STATIONNEMENT
CHAMP DE MARS**

**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A
LA DEMANDE DE DECLARATION
D'UTILITE PUBLIQUE**

SOMMAIRE

| | | |
|------|---|----|
| I. | NOTICE EXPLICATIVE | 3 |
| 1.1. | Contexte du projet | 3 |
| 1.2. | Justification de l'utilité publique | 5 |
| 1.3. | Impact du projet sur le foncier | 9 |
| 1.4. | Impact du projet sur l'environnement | 10 |
| 1.5. | Le Contexte règlementaire | 10 |
| II. | PLAN DE SITUATION ET PHOTOS | 11 |
| III. | LE PLAN GENERAL DES TRAVAUX | 15 |
| IV. | CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS | 17 |
| V. | APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES..... | 18 |

I. NOTICE EXPLICATIVE

La commune de Foix, située dans le département de l'Ariège (09), en région Occitanie, est à la convergence de divers axes de communication. C'est un lieu à la fois d'échanges et de transit important. La situation entre le Lauragais et l'agglomération toulousaine, d'une part, et la Haute Vallée de l'Ariège, l'Espagne et l'Andorre d'autre part, confère à Foix une situation qui peut être dénommée «Porte des Pyrénées».

La Ville de Foix est le chef-lieu du département de l'Ariège et est également une ville classée comme station de tourisme.

1.1. Contexte du projet

Depuis les années 1990, le centre historique fait l'objet d'aménagements successifs des rues et places. A chaque projet, de nombreuses places de stationnement sont supprimées (Annexe 1 : bilan des 15 dernières années). Toutes les rues du centre-ville sont aménagées sans trottoir ni stationnement pour favoriser les échanges piétons et pour une accessibilité maximale.

Une perte de 241 places est constatée.

Dans le cadre de sa politique touristique et pour accueillir les camping-cars sur une aire de service équipée, le parking de la Vigne 2 a été entièrement dédié aux camping-cars depuis juillet 2016. Ce parking proposait 35 places de stationnement gratuites.

De plus, d'autres aménagements avec en particulier la requalification de la place Parmentier (87 places) réduiront inévitablement l'offre de stationnement.

Depuis 2007, la politique régionale des Grands Sites conduit la commune et le département de l'Ariège à qualifier ses espaces publics pour mieux accueillir les visiteurs et les nouveaux habitants et conforter le commerce de centre-ville.

Si les Allées de Villote constituent une réserve de parkings payants pour les usagers de passage, il convient de proposer une offre de stationnement gratuit en fonction des visiteurs, employés et habitants riverains.

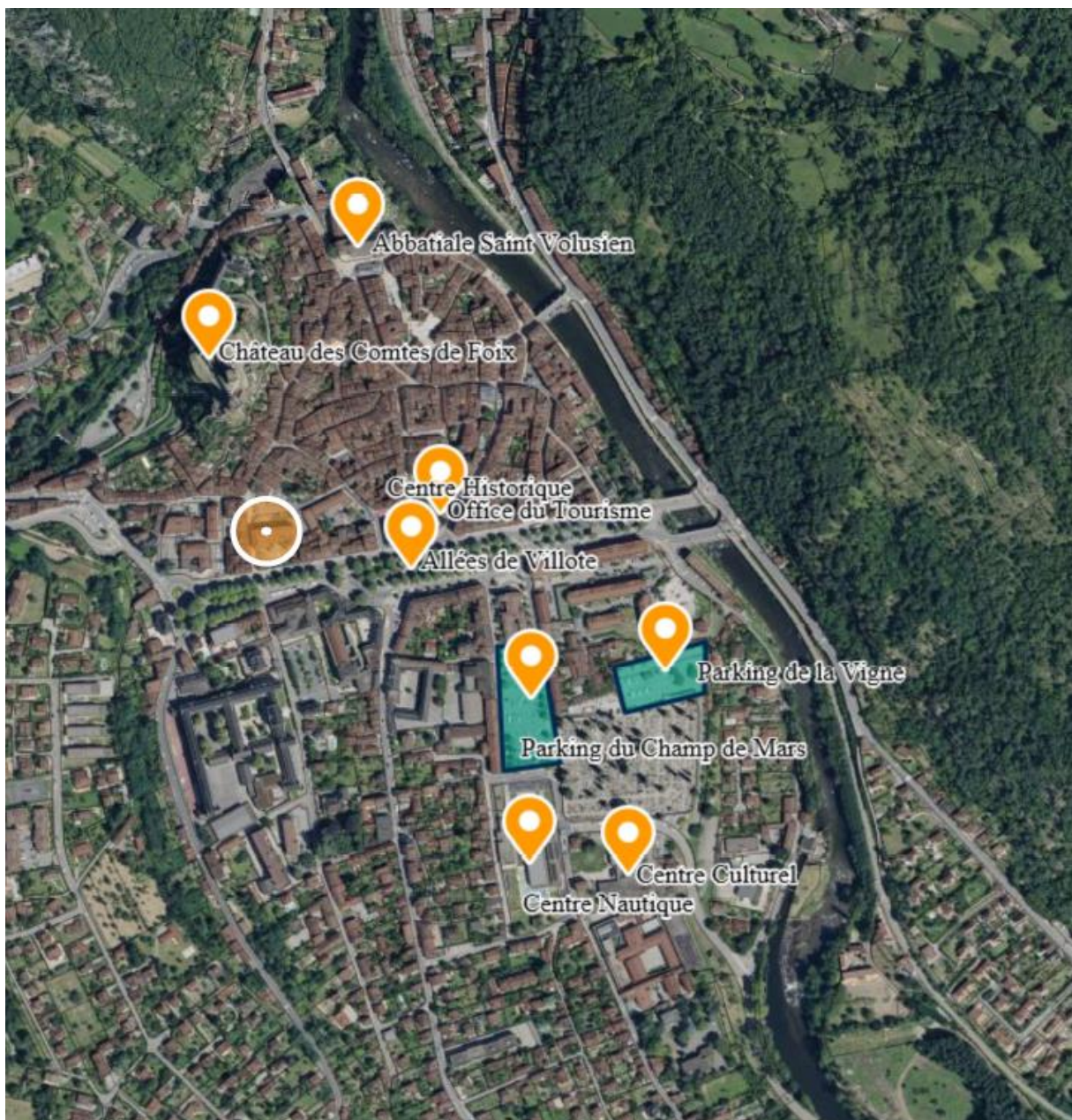
L'ouverture prochaine (2018) du Palais des Gouverneurs Musée National au pied du Château des Comtes de Foix, en lieu et place de l'Ex Palais de Justice va entraîner une augmentation attendue de 30 à 50 000 visiteurs par an (120 000/80 000 actuels).

Le contrat de ville signé le 11 septembre 2015 entre l'Etat et la commune a pour objectif de reconquérir de l'habitat et le commerce sur le centre historique grâce à des investissements conséquents sur 10 ans (2016-2026). La réhabilitation des logements du centre-ville attirera de nouveaux habitants avec donc un besoin de mobilité pour partie motorisée.

Or, la configuration géographique et administrative de la ville Préfecture ne conduit pas à un besoin moindre de déplacement en véhicules et donc en places de stationnement.

Toutefois, la commune développe par ailleurs un important programme de mobilité alternative à la voiture

- En investissant 1.8 millions d’Euros dans le Pôle d’Echange Multimodal autour de la gare SNCF
- En mettant en œuvre un plan vélo : 80 000 € en 2017-2018
- En soutenant la navette urbaine pour un coût annuel de 200 000 €.





1.2. Justification de l'utilité publique

Il a été identifié suite aux réaménagements du centre ancien un besoin de stationnement de plus en plus prégnant.

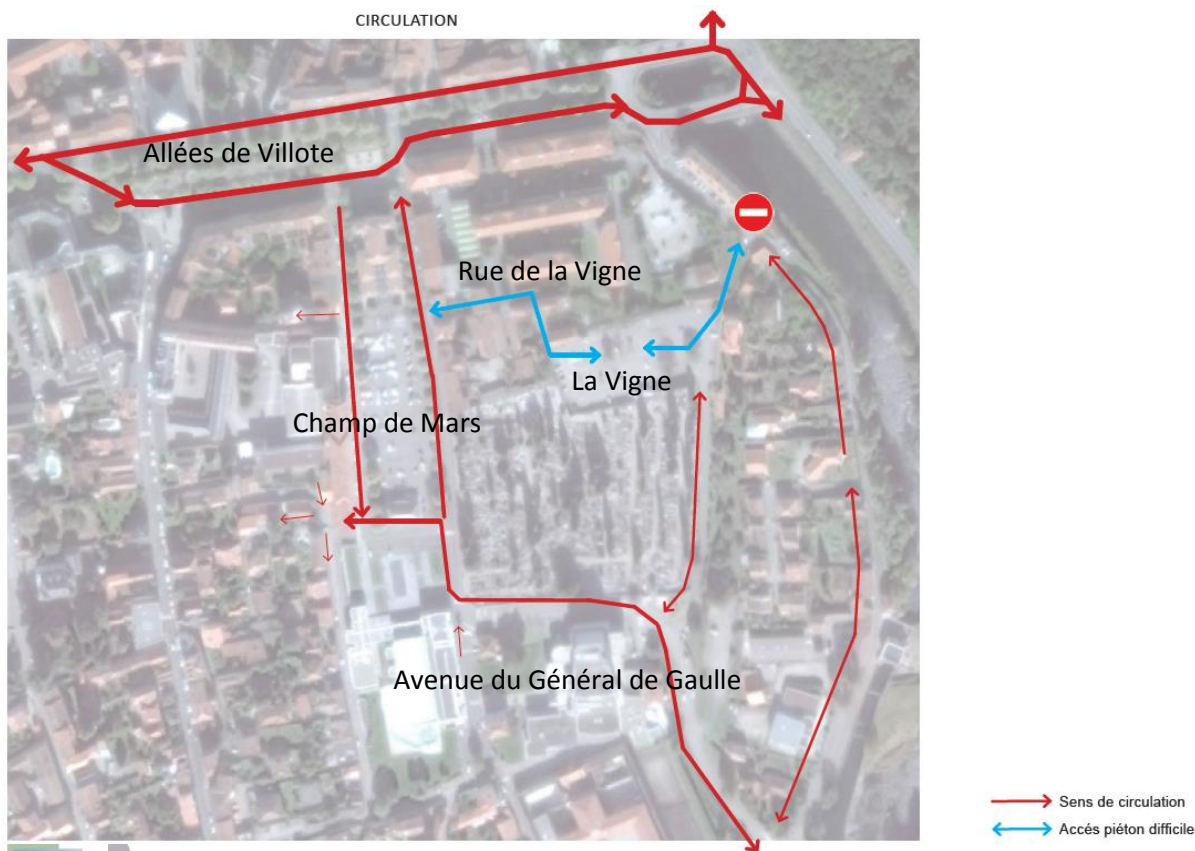
Considérant les faibles possibilités de mutation des espaces pour la création de stationnement au centre historique avec un tissu médiéval à conserver, le seul secteur à proximité de ce cœur de ville est le quartier du Champ de Mars et du Parking de la Vigne.

C'est pourquoi fin 2013, la municipalité a engagé une première étude de faisabilité sur l'aménagement de ces parkings (annexe n°2 : Etude de faisabilité Février 2014).

L'objectif était d'augmenter significativement le nombre de places de stationnement sur l'un ou l'autre de ces espaces.

Cette étude a mis en lumière les éléments de diagnostics suivants :

- la circulation automobile emprunte et engorge les Allées de Villote pour rejoindre le parking du Champ de Mars puis le Parking de la Vigne
- les piétons empruntent la rue de la Vigne afin de rejoindre le centre, petite rue peu évidente d'accès et anxiogène les soirs d'hiver après 17h00
- le parking du Champ de Mars constitue une emprise de stationnement gratuit saturée dès 9h du matin. En second lieu, le stationnement s'effectue sur le parking de la Vigne par une liaison peu aisée. Les automobilistes doivent emprunter l'Avenue du Général de Gaulle, longer le centre culturel et s'engager dans la rue du Parking de la Vigne.
- l'absence de visibilité du parking de la Vigne de 200 places gratuites.



Partant de ce constat les propositions de l'étude sont :

- la création d'une liaison lisible et sécurisée entre ces deux grands parkings gratuits
- la création d'un parking en ouvrage sur l'emplacement du parking de la Vigne évalué à 7.8 millions d'euros TTC ou un parking en ouvrage sur le Champ de Mars évalué à 10.5 millions d'euros TTC.

Ces montants correspondent à trois budgets annuels d'investissement de la commune ce qu'elle ne pourrait supporter financièrement.

La commune s'est alors mise en quête de rechercher les opportunités de création de places de stationnement au moindre coût :

1) Sur le foncier communal

- Parking à l'arrière de la maison d'arrêt : 54 places
- Parking à l'arrière de la bibliothèque : 11 places

2) Par des acquisitions foncières dans ce secteur :

- Parcelle AX 154 4 bis rue de la Vigne : 24 places
- Projet d'acquisition des parcelles AX 161 395 162 163 potentiel de 21 places objet de ce dossier de DUP



Une seconde étude de faisabilité d'aménagement du Champ de Mars et de ses alentours a été conduite (annexe 3 et 4) en 2016.

Elle a produit un véritable plan de circulation et de stationnement à mener à court et moyen terme pour accompagner le développement qualitatif de ce secteur.

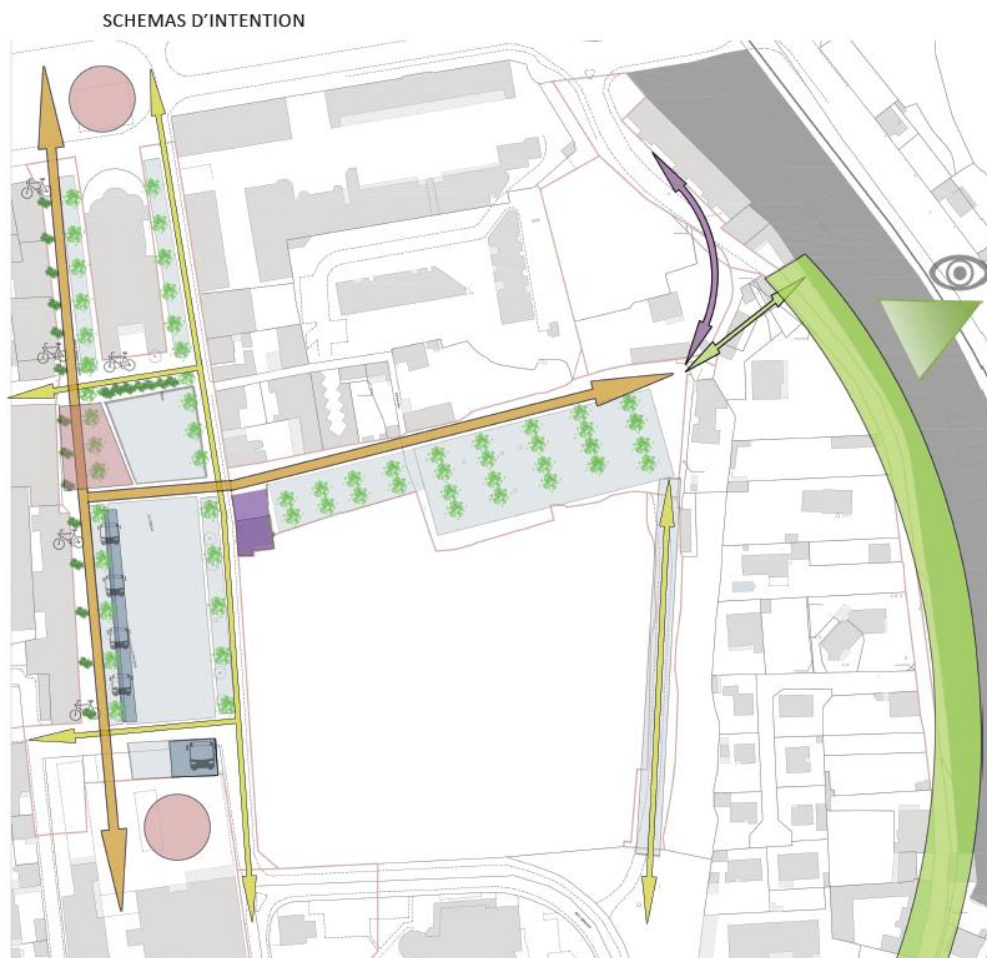
Ce nouveau plan de déplacement aura une réelle incidence sur la fluidité de la circulation sur les allées de Villote et donc une amélioration de la qualité de l'air.

Cette étude a confirmé qu'une traversée piétonne et voiture lisible et sécurisée entre le parking du Champ de Mars et le parking de la Vigne était indispensable ainsi qu'un accès direct au parking de la Vigne depuis le rond point de l'Hippodrome et l'avenue de l'Ariège.

Une fois le parking de la Vigne complet, le parking du Champs de Mars serait accessible directement par la nouvelle voie.

La lisibilité et la sécurité piétonne entre des deux grands parkings gratuits ne sera possible que par un aménagement impactant les parcelles AX 161, 162, 163 et 395.

Mais outre le mail planté et éclairé pour cette liaison, cet aménagement permettra de créer 21 places de stationnements supplémentaires avec la reconstruction d'un alignement bâti, pour conforter l'ambiance urbaine souhaitée au Champ de Mars et demandée par l'Architecte des Bâtiments de France.



La phase 1 de ce projet (annexe 5) consistant à l'aménagement du Champ de Mars prend en compte l'étude globale du quartier avec :

- Son futur plan de circulation
- L'accueil des cars touristiques
- La liaison piétonne entre le centre historique, le centre nautique, le centre culturel et siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix – Varilhes
- La liaison nouvelle entre le parking de la Vigne et le Champ de Mars
- L'accessibilité piétonne pour les cheminements sur l'espace public, l'accès aux commerces et aux quais-bus
- Une zone de rencontre pour apaiser la circulation automobile et placer le piéton au cœur de cet aménagement.



1.3. Impact du projet sur le foncier

Le plan ci-dessous montre la liaison piétonne – VL qui traverse les parcelles AX 161, 395, 163, 162.



La liaison entre les deux parkings gratuits devra faire environ 9.5 mètres de large (trottoir de 2 mètres, mail arboré de 2 mètres, chaussée de 5.50 mètres).

La commune possède le bâtiment conciergerie du cimetière jouxtant le projet. Cette emprise ne permet pas de faire le lien avec le parking de la Vigne mais pourra permettre d'avoir une unité foncière plus conséquente pour la reconstruction du bâti à l'alignement (Annexe 7).

L'organisation de l'immeuble situé sur la parcelle AX 161 et 163 oblige l'acquisition en entier de ce bâtiment (cf plan général des travaux).

1.4. Impact du projet sur l'environnement

Le projet figurant à l'étude d'aménagement (annexe 5) propose les axes suivants de parti pris environnemental :

- Plantation d'arbres à hautes tiges sur tous les parkings
- Surfaces perméables des nouveaux parkings grâce aux dalles engazonnées
- Création d'une zone de rencontre sur ce projet
- Réduction du temps de trajet automobile
- Amélioration de la fluidité et de la qualité de l'air

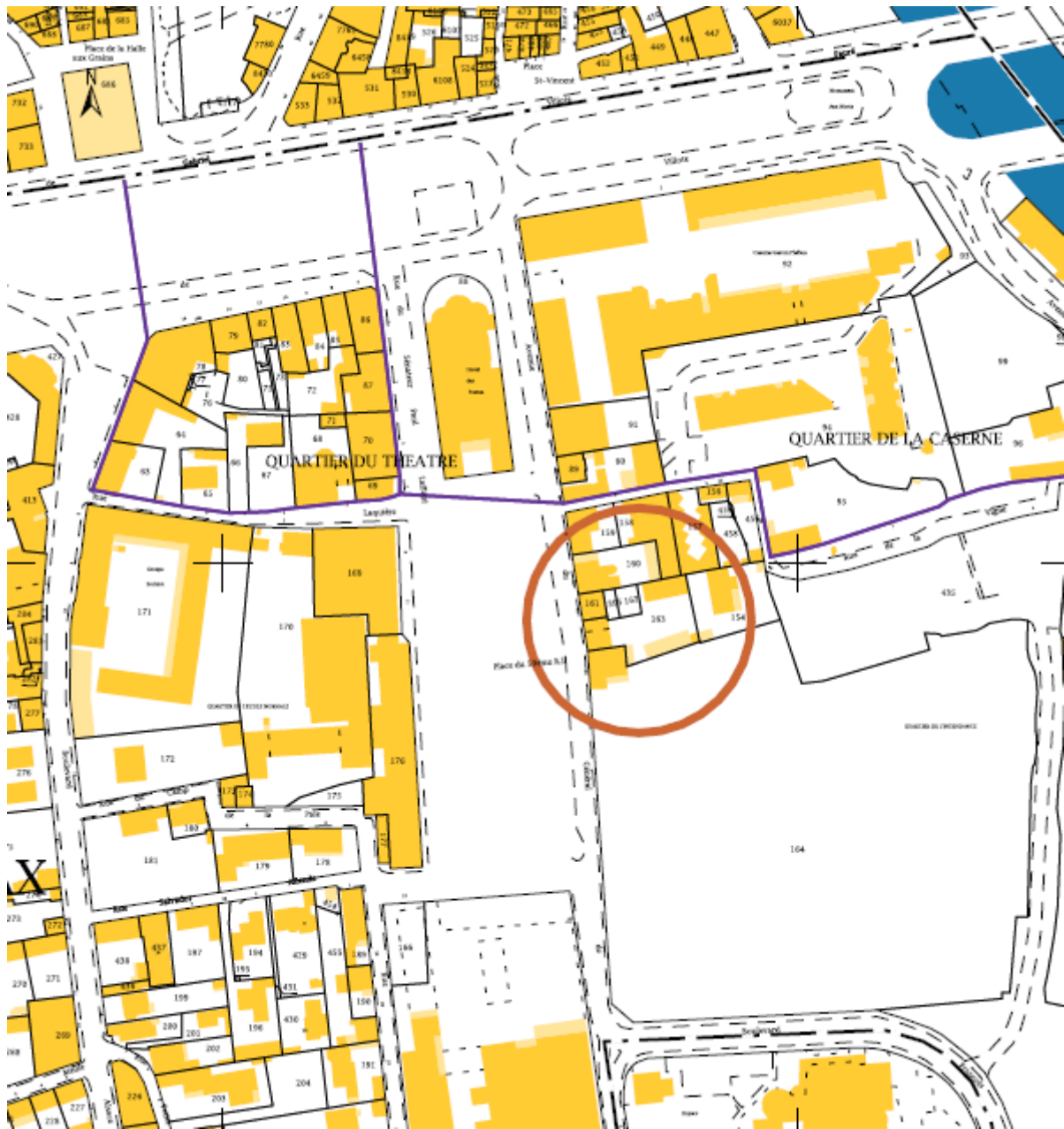
1.5. Le Contexte règlementaire

L'aménagement ci-dessus décrit (annexe 4) est compris dans le périmètre des Monuments Historiques.

Lors des deux études de faisabilité, les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ont été associés à ce projet et ont souhaité en particulier que soit reconstruit une partie du front bâti de l'Avenue du Général de Gaulle entre le cimetière et la nouvelle voie (annexe 4).

Ce bâtiment qui viendra encadrer cette nouvelle voie sera un équipement participant à l'animation urbaine de la place du Champ de Mars.

II. PLAN DE SITUATION ET PHOTOS





Immeuble parcelle AX 161 et 163



Immeuble de la conciergerie du cimetière

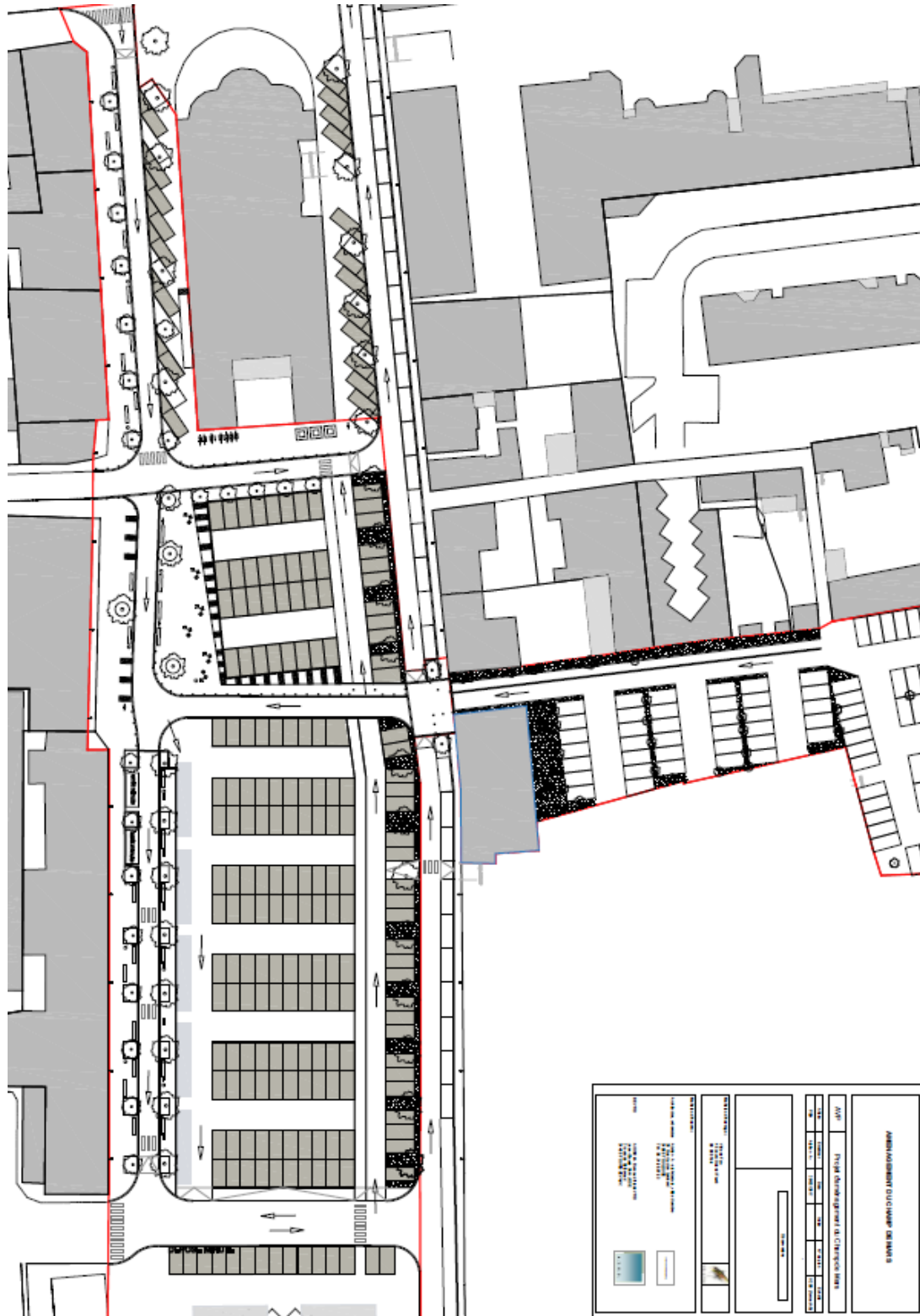


Vue à l'arrière propriété AX 161 162 395 163



Vue du parking de la Vigne

III. LE PLAN GENERAL DES TRAVAUX



Un contrat de maîtrise d'œuvre vient d'être signé avec le cabinet d'Architecte AVL et le Bureau d'étude AIGSBET pour l'aménagement du Champ de Mars pour une période de travaux octobre 2017 – Avril 2018.

Le planning du projet se déroulera de la façon suivante :

- Maîtrise d'œuvre de l'aménagement précis de la liaison Parking de la Vigne – Parking du Champ de Mars : 6 mois
- Permis de démolir et d'aménager : 6 mois
- Démolition : 2 mois
- Reconstruction d'un bâti : 1 an
- Aménagement de la voirie et des parkings : 3 mois

IV. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

- Voirie

Réalisation d'une nouvelle voie de circulation en double sens, reliant les deux parkings et irrigant les 21 places nouvelles de stationnement.

- Parking

Création de 21 places de stationnement en dalles perméables engazonnées avec accompagnement d'un mail planté

- Bâtiment

Edification d'un bâtiment d'alignement entre la nouvelle voie et le cimetière

V. APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES

ESTIMATION DES TRAVAUX

Maîtrise d'œuvre du projet (comprenant le diagnostic désamiantage avant travaux, le contrôleur technique, la coordination de sécurité et les honoraires de l'architecte concepteur) : 10 700 €

Démolition : 16 375 € HT

Voirie et parkings : 55 000 € HT

Immeuble : La commune s'assure pas la maîtrise d'ouvrage du bâtiment qui pourra être publique ou privée

APPRECIATION DES DEPENSES

- Frais de notaire : 3 000 €
- Acquisitions foncières (indemnités de reemploi incluses) : 47 200 € + 176 450 €
soit : 223 650 €

Conclusion :

La ville préfecture doit anticiper les mutations de sa cité pour accueillir de nouveaux habitants en centre historique et de nouveaux visiteurs au Château de Foix (+40 000/an) et rattraper la perte en place de stationnement du fait de l'aménagement de son Centre Historique.

Le nouveau quartier de la ville du Champ de Mars avec le centre culturel le pôle Nautique le siège de la Communauté d'Agglomération nécessite un aménagement urbain et la création de nouveaux stationnements.

Le plan de circulation et le projet d'urbanisme de ce quartier se décline en trois phases :

- Aménagement du Champ de Mars 2017-2018
- Liaison Parking de la Vigne – Place du Champ de Mars 2018-2019, objet du présent dossier
- Liaison Zone Sud et Nord de l'Agglomération avec le parking de la Vigne : 2019-2020.

Pour permettre ce projet d'urbanisme, l'acquisition des parcelles AX 163 161 162 395 est une nécessité.

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan de la suppression de places de stationnement

Annexe 2 : Etude de faisabilité d'un aménagement urbain sur les parkings du Champ de Mars et de la Vigne – Février 2014

Annexe 3 : Projet d'aménagement urbain du Champ de Mars et de ses alentours - Septembre 2015

Annexe 4 : Aménagement urbain du Champ de Mars et ses alentours – Avril 2016

Annexe 5 : Aménagement urbain du Champ de Mars – Mars 2017

Annexe 6 : Avant Projet Champ de Mars

Annexe 7 : Esquisse de reconstruction d'un bâtiment à l'alignement (demande de l'Architecte des Bâtiments de France)